

## **A la MSA, on nous prend « L'essentiel et plus encore »**

**En nous privant de RSA depuis plusieurs mois, la MSA nous enfonce dans la misère, et met en danger la vie de notre famille.**

Vous n'avez plus de quoi vous nourrir, vêtir vos enfants?

*« Nous sommes débordé-e-s car nous manquons d'effectifs, votre dossier ne sera pas traité avant le mois prochain, veuillez contacter une assistante sociale pour survivre d'ici-là »*

Quand on est face à l'inhumanité de la machine administrative, il est tentant de râler contre l'agent-e qui a pour vaine mission de rationaliser l'absurde.

Mais dans un monde où il n'y a pas de petits profits, dans un monde où l'on enseigne en lycée agricole à jouer en bourse sa « Dotation Jeune Agriculteur », dans un monde où « gratter » quelques jours sur le versement des RSA améliore la trésorerie de la MSA, on ne peut fermer les yeux sur le véritable mobile (voir page 3) du harcèlement administratif (voir page 4) dont ma famille est aujourd'hui victime.

Car derrière la réalité du « manque d'effectif » qui pousse au suicide usagers et agents, il y a une seule et même logique.

Cette logique qui consiste à verser en retard nos allocations, à nous réclamer des sommes indues et même à spéculer sur les impayés (5,4% par mois!), cette logique du profit à tout prix, cette logique est le véritable mobile du harcèlement administratif dont nous sommes de plus en plus nombreux-ses à être victimes.

Les usurier-e-s qui se réfugient derrière un bataillon d'agents surchargés savent-ils ce qu'une personne privée de RSA est prête à assumer pour nourrir son enfant?

Ils ne peuvent l'ignorer, et c'est avec le plus grand cynisme que la direction de la MSA pousse des usagers vers les dangers auxquels est exposée toute personne privée du minimum nécessaire à la survie.

### **Ce que nous exigeons sans délai :**

- Le versement de nos RSA de novembre et de décembre.
- Le versement d'une pénalité de 3,5 mois de retards cumulés, soit 140€ calculée selon le taux d'usure que la MSA (5,4% par mois) n'hésite pas à réclamer à ses cotisants.
- Le versement mensuel des RSA à venir par virement avant le 10 de chaque mois, comme à la CAF.
- Le versement des prestations familiales en retard (accueil périscolaire).
- Un appel annuel conforme aux cotisations réellement dues (112€).
- L'effacement des pénalités de retard de cotisations causé par les dysfonctionnements de la MSA.

## La MSA, c'est quoi ?

Quand on devient agricultrice-eur, toute notre « vie administrative » est transférée d'office à la MSA.

La MSA devient alors le seul interlocuteur pour toutes les allocations familiales, les soins en maladie, la retraite, etc.

On découvre alors le monde merveilleux de la MSA :

Guichet unique, réseau mutualiste décentralisé<sup>1</sup>, élu-e-s bénévoles<sup>2</sup>... de belles formules qui volent en éclat dès qu'on les examine.

Quand on est paysan en Ariège, on est administré par la caisse départementale de Foix. On y est accueilli par des agent-e-s en sous effectif, surchargé-e-s par une administration dont ils-elles ne maîtrisent pas les rouages.

Mais alors qui sont les vrais responsables ?

Gérard Pelhâte *Président de la CCMSA*, Bernard Pladepousaux *Président de la MSA MPS*, Yves Rauzy *Premier vice-président de la MSA MPS*, Thierry Mauhourat-Cazabieille *Directeur Général de la MSA MPS*, les directeurs généraux adjoints, directeurs, directeurs adjoints, agents comptables, sous-directeurs, secrétaires généraux...

Toutes ces personnes ont un point commun : leur rémunération varie en fonction de la « performance » de la caisse et de la trésorerie :

Extrait de la « Convention collective des agents de direction de la Mutualité Sociale Agricole », article 17 :

*« Les agents de direction peuvent bénéficier d'un élément de rémunération variable, pouvant individuellement correspondre au maximum à 1,5 mois de rémunération de base pour les directeurs [directeurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs adjoints] et 1 mois pour les autres agents de direction [agents*

---

1) Pour la « décentralisation » :

La Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) est en fait un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, qui dirige les caisses régionales MSA. L'article L.723-12-3 du Code Rural permet au conseil central de prescrire aux caisses MSA toutes mesures tendant à la limitation de leurs dépenses budgétaires ou à une plus grande maîtrise de leurs coûts de gestion.

2) Pour le « bénévolat » :

Extrait du « guide de l'administrateur MSA » p. 68 :

« Les administrateurs exercent leur fonction à titre bénévole mais des facilités sont prévues pour leur permettre de participer aux réunions et de couvrir les frais liés au mandat. [...] Pour les salariés, l'autorisation d'absence [...] Il ne peut y avoir aucune diminution de rémunérations [...] Pour les non salariés, [...] la MSA compense les frais de remplacement [...] Les frais de déplacements et de séjour sont remboursés [...] Des indemnités compensent les pertes de revenus et le temps passé à l'exercice du mandat [...] Les vacations [...] sont des indemnités forfaitaires [...] pour compenser le temps passé en dehors des heures de travail [...] le temps passé à l'exercice du mandat pour les administrateurs inactifs (retraités, chômeurs...) »

Les scandales sont nombreux au sujet de congrès à l'étranger et de frais de bouche démesurés.

*comptables, sous-directeurs, secrétaires généraux]. [...] Le calcul de la rémunération variable se fait à partir d'une double évaluation : la performance de la caisse ; la mesure de la contribution de chaque agent de direction à cette performance globale. »*

Les agent-e-s de direction peuvent donc au moins doubler leur salaire s'ils appliquent la directive que voici :

Extrait de la « Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CCMSA 2011-2015 » : « *Engagement de la CCMSA n°148 : Optimiser la gestion des flux de trésorerie* »

« Optimiser la gestion des flux de trésorerie », dans une économie à l'agonie, cela veut simplement dire « gagner du temps » sur le dos des plus pauvres.

C'est-à-dire que **le but du « jeu » pour les agent-e-s de direction, c'est de conserver en caisse aussi longtemps que possible l'argent que la MSA doit à ses usagers.** La réduction d'effectifs permet tout naturellement de retarder les versements sans en avoir explicitement donné l'ordre.

Et hop, d'une pierre deux coups, on réduit la masse salariale et ça fiche tellement le bazar qu'on y gagne en trésorerie !  
Et c'est pour qui la bonne prime ?

C'est de cette logique du « cashflow » dont ma famille est aujourd'hui victime, et c'est pour obtenir leur prime mensuelle que ces usurier-e-s retardent le versement de notre unique moyen de subsistance en retirant aux agent-e-s les moyens nécessaires à un traitement rapide des dossiers.

Ce mécanisme n'est pas le seul qui permet de faire du profit. A titre d'exemple, dans un souci d'économie, certaines directions MSA ont décidé de ne pas envoyer les volets fiscaux 2013 liés aux reversements des pensions aux retraité-e-s. D'autres directions ont choisi l'atteinte aux libertés syndicales pour briser les luttes.

**Il apparaît clairement que la MSA est gérée comme une entreprise par des patron-ne-s prêts à tout pour le profit au détriment d'autrui.**

**Parce que notre cas n'est pas le seul  
Parce que seule la lutte collective aboutit**

**Ne nous laissons plus faire  
Regroupons nous pour affronter ces usuriers**

Contact : [raymond@riseup.net](mailto:raymond@riseup.net)

## **Rappel des faits et petit voyage dans le monde du cauchemar administratif :**

Suite à notre installation agricole début 2013, lors du transfert de gestion (officiellement le 1er avril) de notre RSA socle (741€ pour deux adultes et un enfant) de la CAF vers la MSA, le Conseil Général (par qui tout doit transiter) n'a été avisé de notre mutation par la MSA que le 18 juin, et nous n'avons été payés que le 5 juillet.

Nous avons donc dû nous débrouiller pour survivre durant les deux mois de mai et de juin, sans aucun revenu.

Suite à ce douloureux épisode, nous avons régulièrement reçu notre RSA de juillet à octobre.

Le RSA d'octobre nous a été versé le 4 novembre, mais depuis, nous sommes à nouveau privé-e-s de notre unique moyen de subsistance.

La MSA nous explique alors que le calcul de notre RSA prend du temps, en prétextant tout d'abord que c'est pour nous verser la prime de Noël. A force d'insister et après plusieurs appels et déplacements dans leurs bureaux de Foix, nous apprenons que nos droits sont recalculés trimestriellement et que de ce fait le RSA ne nous sera pas versé avant mi janvier. Nous sommes très étonné-e-s étant donné que notre situation ne change pas, étant en installation agricole il est convenu (contrat d'insertion avec le Conseil Général) que nous n'avons aucun revenu durant les deux premières années. D'après le Conseil Général, la MSA ne leur a en fait transmis le dossier que le 19 décembre.

Le 19 décembre, le Conseil Général nous réclame une « liasse fiscale », document comptable très lourd composé de 18 tableaux concernant les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. J'explique alors que je ne relève pas du régime qui m'obligerait à transmettre une liasse fiscale, que je relève du forfait agricole et qu'il n'y a donc aucun calcul à faire, que ce retard met en danger la vie de notre famille.

Le 31 décembre, le service cotisations de la MSA m'écrit par courriel « avoir pris note de mon changement de régime fiscal », alors qu'il n'en est rien. Comme l'attestent les formulaires d'enregistrement de la chambre d'agriculture, le régime de mon exploitation est celui du forfait agricole depuis le début, et reste donc inchangé. Il apparaît simplement que la saisie de mon dossier a fait l'objet d'une erreur lourde de conséquences (retards RSA) que la MSA refuse d'assumer.

Autre dysfonctionnement : Dans le cadre des prestations familiales, la MSA doit prendre en charge une partie des coûts de l'accueil périscolaire. Nous attendons toujours cette prise en charge (probablement supérieure à 100€), ce retard aggrave notre situation.

Autre dysfonctionnement : Courant octobre, j'ai reçu l'appel annuel de cotisations de la MSA. Cet appel me réclamait 339€ de « cotisation solidaire ». J'ai alors appelé la MSA pour leur signaler que, relevant de la CMU, je n'ai pas à payer ces cotisations, la personne au téléphone me le confirme et me demande de lui envoyer l'attestation CMU, que la MSA reçoit dans les temps. Le 13 décembre, un rappel de cotisations me réclame la même somme additionnée de 18,28€ de « Majorations/Pénalités ». Je rappelle la MSA, qui m'explique que je suis bien exonéré d'une partie mais qu'il reste 112€ incompressibles, et qu'ils ne peuvent faire sauter les majorations, alors que je n'ai pas encore reçu un appel de cotisations conforme à ce que je leur dois réellement (112€). Je refuse les majorations et réclame un appel de cotisations conforme, que j'attends encore.

D'après les majorations réclamées, on peut constater que le taux d'usure en vigueur à la MSA est de 5,4% par mois. Etant donné que nous avons déjà été victimes, en tout, de trois mois et demi de retard de RSA, au taux de de la MSA cela ferait 140€, c'est donc ce que nous leur réclamons.